

Rapport final

Septembre 2010

Groupe de travail du comité de contact sur les normes d'audit communes et les critères d'audit comparables

En sa réunion des 11 et 12 décembre 2006 à Varsovie, le comité de contact a décidé de créer un groupe de travail, présidé par la Cour des comptes européenne (CdCE), qui serait chargé "d'élaborer des normes d'audit communes et des critères d'audit comparables, sur la base des normes d'audit internationalement reconnues, en les adaptant au contexte de l'UE".

Le groupe de travail a suscité un vif intérêt tout au long de son mandat, avec la participation de 21 institutions supérieures de contrôle nationales à ses réunions, organisées et présidées par la CdCE. Les participants ont convenu de s'attacher avant tout à renforcer la compréhension, par les ISC, des approches à suivre pour l'interprétation et l'application des normes internationales d'audit. Le groupe de travail a pris comme point de départ les normes existantes, qui apparaissaient particulièrement pertinentes dans le contexte de l'UE, notamment au regard des spécificités de l'UE mises au jour.

Dans l'accomplissement de sa tâche, le groupe de travail a pleinement tenu compte des travaux en cours de la commission et des sous-commissions des normes professionnelles mises en place par l'INTOSAI visant à élaborer les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) pour les audits financier, de conformité et de performance; plusieurs participants du groupe de travail ont également été représentés au sein de ces structures. En raison de l'évolution actuelle des normes internationales, la tâche du groupe de travail a nécessité plus de temps que prévu au départ. Les discussions approfondies menées au sein du groupe de travail ont cependant permis aux participants d'apporter une contribution précieuse aux travaux de l'INTOSAI concernant les normes professionnelles.

Le groupe de travail a pris les normes d'audit communes les plus pertinentes comme fondement pour ses travaux; en outre, il a réuni un ensemble d'études de cas et d'exemples issus des pratiques des ISC dans le domaine des *audits de conformité* des fonds de l'UE. Il a examiné, notamment sur la base des expériences communiquées par ses membres, les différentes formes

de collaboration possibles entre les ISC de l'UE, et a exploré diverses pistes pour améliorer et mettre en pratique ce type de coopération, que ce soit à un niveau bilatéral ou multilatéral.

Par ailleurs, les participants ont convenu que les travaux devraient également couvrir les **audits de la performance**, composante importante d'une coopération potentielle, et comprendre le partage d'expériences individuelles en matière d'audit, ainsi qu'une analyse plus précise des points communs et des différences caractérisant les approches adoptées par les ISC de l'UE.

Sur cette base, le groupe de travail a joué le rôle d'un forum professionnel grâce auquel de nombreux résultats d'audit concrets, d'expériences et d'études de cas dans le contexte de l'UE ont pu être recueillis, présentés et compilés, ce qui a permis de couvrir un large éventail de thèmes. Pour mieux évaluer les différentes structures et approches des institutions de contrôle, améliorer les connaissances mutuelles et donc faciliter davantage la coopération, les participants ont établi une **cartographie** qui couvre leurs cadres juridiques respectifs et le mandat des ISC, les types d'audit effectués ainsi que, dans le contexte de l'UE, les rapports publiés par les ISC, leur fréquence et leurs destinataires.

En guise d'introduction aux trois documents susmentionnés, le groupe de travail a également rédigé un **préambule**, qui donne une vue d'ensemble complète de la mission du groupe de travail du comité de contact, du contexte dans lequel ses travaux ont été réalisés, de ses résultats ainsi que de la valeur ajoutée des documents élaborés. Les documents présentés au comité de contact sont donc les suivants:

- a) Informations sur les pratiques des ISC en matière d'audit des fonds/politiques de l'UE dans le cadre des normes de l'INTOSAI concernant les mandats et les activités d'audit des ISC dans le contexte de l'UE - résultats de la "cartographie";
- b) Informations sur les pratiques des ISC en matière d'audit des fonds/politiques de l'UE dans le cadre des normes de l'INTOSAI concernant l'audit de conformité;
- c) Informations sur les pratiques des ISC en matière d'audit des fonds/politiques de l'UE dans le cadre des normes de l'INTOSAI concernant l'audit de la performance.

Ces documents sont présentés comme un ensemble; toutefois, toutes les parties sont indépendantes et peuvent être examinées séparément, à la convenance des ISC. C'est pourquoi chaque document comprend, en introduction, le préambule général susmentionné.

En outre, des exemples pratiques, élaborés au sein du groupe de travail, sont mis à la disposition de toutes les ISC pour qu'elles puissent y recourir à leur convenance, dont un protocole d'accord pour les audits conjoints, disponible sur le site Web de la CdCE, et des exemples illustrant les pratiques suivies par certaines ISC. Il s'agit notamment d'exemples de pratique en matière de définition et de traitement des erreurs et d'analyse des systèmes de contrôle et de surveillance dans le cadre de la gestion partagée.

Les documents du groupe de travail, ainsi que les exemples pratiques, seront mis à la disposition des ISC de l'UE sur la partie CIRCA du site Web du comité de contact.

Par la production de l'ensemble de documents décrits ci-dessus, qui, dans le contexte de l'UE, rappellent les principes directeurs fondamentaux et donnent une image d'ensemble complète des activités d'audit actuelles, illustrées par des exemples de pratiques en matière d'audit de conformité et de la performance, on peut considérer que le groupe de travail s'est acquitté du mandat confié par le comité de contact. Le groupe de travail a permis un échange intense d'informations et un partage d'expériences de grande ampleur. Ses résultats et produits forment une base solide pour améliorer encore la coopération en matière d'audit entre les ISC, et pour renforcer l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds de l'UE. Il invite dès lors le comité de contact à adopter la nouvelle résolution présentée.
